



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mil quatorze, le dix sept septembre**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **de SAINT JEAN DU FALGA**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Michel STERVINO**.

Étaient présents : M. Michel STERVINO, M. Didier RUMEAU, Mme Aline COUSSY, Mlle Marilyne AUGERY, M. Jean-Claude GARDEL, M. José GIUBELLI, M. Michel DOUSSAT, Mme Elise PIC, Mme Jacqueline NOEL, Mme Rosa SOULA, M. Pierre BELARD, Mlle Sandra CLOCCHIATTI, M. Guy MARFAING, Mme Véronique CARMONA, M. Christophe AVENARD, Mlle Audrey ABENIA, Mme Véronique BROSSON, M. Alain PANCALDI.

Étaient absents excusés : M. Patrick AZZOLA, Mme Rolande LESTRADE, Mme Aline RABAUD, M. Henri BENABENT, M. Patrick FERNANDEZ.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Patrick AZZOLA en faveur de M. Didier RUMEAU, Mme Rolande LESTRADE en faveur de Mme Aline COUSSY, Mme Aline RABAUD en faveur de Mme Véronique BROSSON, M. Henri BENABENT en faveur de M. Michel DOUSSAT, M. Patrick FERNANDEZ en faveur de Mlle Audrey ABENIA.

Secrétaire : Mme Aline COUSSY.

Approbation du compte rendu de la séance précédente (28.07.14).

Ce document lu par Mr le Maire n'appelant pas d'observations est approuvé à la majorité.

Abstentions : MARFAING G. - CARMONA V. - ABENIA A. - AVENARD CH. - FERNANDEZ P. représenté.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2014-042 : Avis du Conseil municipal sur le projet de schéma régional de cohérence écologique - Corridor écologique.

La Préfecture de la région Midi Pyrénées a lancé une enquête publique portant sur le projet de schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la région Midi Pyrénées du 28 août au 2 octobre 2014.

Le SRCE est un schéma d'aménagement durable du territoire réalisé au titre de l'article L 371-1 et suivants du code de l'environnement. Ce document-cadre est élaboré et suivi conjointement par l'Etat et le Conseil régional Midi Pyrénées, en association avec un comité régional trames verte et bleue, afin de contribuer à la préservation et à la remise en état des continuités écologiques sur le territoire de Midi Pyrénées.

La visualisation du dossier d'enquête sur le site internet de la Préfecture de Région, nous a permis de constater que le Département de l'Ariège était très touché par ce dossier, et notre commune, St Jean du Falga, très impactée par un corridor regroupant la Tour du Crieu, le sud du territoire de Pamiers et la partie Nord de St Jean du Falga, le tracé de ce corridor traversant la commune, dans le sens Est Ouest, au niveau de la zone commerciale (Leclerc) touchant le lotissement Foun rouge et allant jusqu'à l'Ariège en passant par Tardibail.

Ce tracé, comme vous pouvez le constater, sur le plan ci-joint, a le mérite d'être en incohérence totale avec la réalité du terrain. Le corridor proposé, emprunte, sur St Jean du Falga, les zones où sont implantés des commerces (zone commerciale Centre Leclerc) des habitations (lotissement Foun rouge, route de Bénagues) et une zone agricole en grande partie inondable (Tardibail).

Cet état de fait montre que ce dossier semble avoir été étudié très légèrement sans venir constater sur place si le tracé du corridor écologique était vraiment adapté pour permettre la préservation de la continuité écologique, c'est à dire de la faune et de la flore.

On voit mal, en effet, comment pourrait circuler les animaux en pleine zone d'urbanisation et de commerces.

De plus, si ce tracé n'était pas remis en cause, que deviendront ces commerces et ces habitations ?

Qui devra payer pour d'éventuelles expropriations s'il y a lieu ?

C'est pour tout cela et pour nous permettre de déposer nos observations auprès du commissaire enquêteur chargé de donner un avis sur ce dossier, que je vous demande de délibérer pour formuler un avis défavorable à ce projet de corridor écologique tel qu'il est défini dans le dossier d'enquête publique.

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré

- donne un avis défavorable au projet de corridor écologique tel qu'il est défini dans le dossier d'enquête publique.

Adopté à la majorité.

Abstentions : MARFAING G. - AVENARD CH. - FERNANDEZ P. représenté - PANCALDI A. - CARMONA V. - ABENIA A.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2014-043 : Délégation du Maire donnée à Monsieur Michel DOUSSAT, conseiller municipal en charge du secteur Jeunesse et Ado de la commune.

Monsieur le Maire propose de donner une délégation spéciale à Monsieur Michel DOUSSAT, conseiller municipal, chargé du secteur Jeunesse et Ado de la commune, car cette personne s'occupe régulièrement des dossiers concernant la jeunesse.

Il est indiqué que Mr DOUSSAT recevra une indemnité mensuelle de 252,80 € représentant 6,65% de l'IB 1015.

- Intervention de Mr PANCALDI au sujet de cette nomination qui exprime son opposition.

- Mr PANCALDI demande d'avoir des explications sur le dossier HERBERT pour le débroussaillage du terrain, sur le dossier du gasoil aux services techniques et sur la gestion des produits d'entretien.

- Mr DOUSSAT lui répond et il s'ensuit une confrontation verbale assez houleuse.

Mr le Maire stoppe cette altercation en passant au vote à bulletin secret.

Il est donc procédé au vote à bulletin secret qui donne le résultat suivant :

POUR : 12

CONTRE : 7

ABSTENTIONS : 4.

Délégation est donc donnée à Mr DOUSSAT pour le secteur Jeunesse et Ado avec une indemnité mensuelle de 252,80 €.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2014-044 : SYRRPA : adhésion de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ariège - Avis du Conseil municipal.

La Communauté de communes de la Vallée de l'Ariège (Haute Garonne) qui est compétente en matière de gestion des cours d'eau, comme le SYRRPA, a demandé l'adhésion partielle, pour les communes de Marliac, Gaillac-Toulza et Cintegabelle, à ce syndicat.

Le SYRRPA ayant approuvé cette adhésion le 1^o juillet 2014, il appartient à toutes les communes de formuler un avis sur cette nouvelle adhésion, conformément à l'article L 5211-19 du code des collectivités territoriales.

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré

- donne un avis favorable à l'adhésion des communes citées ci-dessus à la Communauté de communes de la vallée de l'Ariège.

Adopté à la majorité.

Abstentions : MARFAING G. - CARMONA V. - ABENIA A. - AVENARD CH. - FERNANDEZ P. représenté.

Question diverses :

- Mr le Maire présente les nouveaux plans de la maison divisée dont le permis de construire va être bientôt déposé.
- Mr Rumeau informe qu'une auto école s'est installée depuis le mois d'août, le médecin a commencé aujourd'hui, deux kinés se sont installés en attendant un troisième d'ici la fin de l'année.
- Mr le Maire donne des explications sur l'installation des gens du voyage sur le terrain à côté du cimetière. Vu qu'ils ont forcé le portail du terrain, que les robinets du cimetière ont disparu, il a été décidé de déposer plainte auprès de la gendarmerie.
- Mlle ABENIA demande si une réunion de la commission Action sociale est programmée prochainement et si oui, la convocation pourra - t'elle être faite par internet. Mme COUSSY précise qu'il a été décidé dorénavant de le faire par internet.
- Mr AVENARD demande que la communication soit plus approfondie et plus détaillée à destination des habitants. Mr le Maire indique qu'un nouveau journal est en cours d'élaboration et que des détails des actions municipales seront donnés.
- Mme CARMONA demande pourquoi les volets de la cantine sont toujours fermés côté route, Mr STERVINOU répond que sinon les enfants ne mangent pas car ils regardent dehors.